L'ABEILLE.

[illegible], MAGNE & CO.
RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

ANNONCES. Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et [illegible] $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, [illegible] bateaux à vapeur, [illegible] $80. [illegible]

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles [illegible] l'attention du public à des ventes d'immeubles, [illegible] les articles signés par des passagers, les annonces [illegible] &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan d'un autre de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, [illegible] épaves ou égarés &c., lui seront [illegible] et aux prix ordinaires ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence.

AUCUNE ANNONCE de [illegible] sera publiée, à moins [illegible] été payé d'avance, ou qu'[illegible].

LES [illegible] ouverts pour l'année [illegible].

LES ANNONCES [illegible] des emplois publics et [illegible] nature politique, paieront double du [illegible].

CABOTAGE.

LIGNE DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET NEW-YORK.

Navire FRANKFORT, capitaine J. G. Russell.
ST. MARY, R. W. Foster.
AUBURN, N. P. Dorley.
TRENTON, J. S. Bennett.
FAIRFIELD, J. L. Wilson.

[illegible] J. W. STANTON & Co. 38, Poydras.

PAQUEBOTS REGULIERS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS & BOSTON.
LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & co.

[illegible] de la Nouvelle-Orléans tous les dix jours.
[illegible] capitaine J. L. Rogers.
Orice King.
O. D. Wise.
Frey Howes.
F. A. Burwell.
J. B. Lintlay.

Tous les navires ci-dessus sont de première classe et [illegible] pour le commerce, [illegible] aménagements pour [illegible] excellentes. Les capitaines sont des hommes d'expérience, et sont très attentionnés pour les passagers. Ces navires montent et descendent toujours le fleuve à la remorque.

Les soussignés sollicitent respectueusement le patronage public.

Pour fret ou passage s'adresser à
HARROD & DARLING,
17 nov rue de la Commune.

AGENT POUR LES PASSAGERS qui désirent faire venir [illegible] soit à la Chambre soit à l'entrepont de tous les ports de la Grande Bretagne, l'Irlande [illegible] Texas. Le soussigné ayant pris [illegible] avec MM. O. Sherlock & Cie. de Liverpool [illegible] très favorables [illegible]. Les prix des passages [illegible] le transport par la vapeur [illegible] à l'émigrant [illegible] plus raisonnables.

ALEXANDER GOW,
Agence de l'émigration européenne, 20, Bienville.
M. O. Sherlock est actuellement en ville, il sera heureux de fournir tous les renseignements qu'on lui demandera.
23 nov

POUR NEW-YORK—Le navire FRANKLIN, capt. J. G. Russell, partira samedi prochain. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Joseph ou à
J. W. STANTON & Co., 38, Poydras.

POUR NEW-YORK. Pour partir le 27 décembre. Le navire OCMULGEE, capitaine [illegible], partira positivement comme ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, [illegible] JAS. E. WOODRUFF.
23 dec

POUR NEW-YORK—Le brick NEW ORLEANS sera expédié sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
FOSDICK & BRO. 66 Camp.

POUR NEW-YORK. Le navire FRANCKFORT, capitaine J. G. Russell, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. Joseph ou à J. W. STANTON & Co. 38 Poydras.

POUR NEW-YORK—La barque de première classe [illegible], capitaine Nichols, partira sous peu. [illegible] coton ou passage, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR NEW-YORK. Le navire ZEALAND, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

POUR NEW-YORK. Le navire [illegible] HUDSON, capitaine Page, ayant presque toute sa cargaison engagée. Pour fret de [illegible] balles ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY, 73, rue Camp.
11 dec

POUR NEW-YORK—Le navire ST. MARY, capt Foster, ayant la majeure partie de son chargement engagé et allant à bord, sera expédié sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, ou à J. W. STANTON & Co. 38, Poydras.

POUR NEW-YORK—Le navire fin voilier LEWIS CASS, capt Hawley, est maintenant en chargement [illegible] sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON—Le navire fin voilier EBRO, [illegible] partie de son chargement [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSDICK & BROTHER, 66, rue du Camp.

POUR BOSTON. Le navire TENESSEE, capitaine Wise, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis la [illegible] coton d'Orléans ou à HARROD & DARLING, 49 Commune.

POUR BOSTON—Le navire JACOB PENNEL, capitaine Hasty, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à S & J P WHITNEY, 73, Camp.

POUR BOSTON. Le navire LUCY, capitaine MURPHY, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus. Pour fret de 2 0 balles ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à
S & J P WHITNEY, 73 Camp
18 dec

POUR BOSTON—Le navire PLATINA, capt [illegible], partira sous peu de jours. Pour fret ou passage s'adresser à
S & J P WHITNEY, 73, Camp.

POUR BOSTON—Le navire fin voilier de 1re classe PALMYRA, capt [illegible], sera expédié pour le port ci-dessus. Pour passage s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis le coton, ou à
JOHN A. MERRITT, 63, rue Camp.

POUR BALTIMORE. La barque SALOMON SALTUS, capitaine Gray, succèdera à la Sarah Hand. Pour fret ou passage s'adresser à
G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

POUR PHILADELPHIE. La barque JOSEPHINE, capitaine Johnson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à
JAS. D. DENEGRE, 16 Douane.

POUR LA MOBILE, partira samedi 25 [illegible] première classe, MARINE, capt. Venard, [illegible]. Pour [illegible] s'adresser à bord en face des magasins du [illegible] ou à FOSDICK & BROTHER, 66, rue du Camp.

POUR MOBILE. La goëlette MALISSA, capitaine Farnum, sera expédiée sous peu. Pour fret s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

PORTS D'EUROPE

POUR TAMPICO.
La goëlette BORD, capitaine Rantiford partira pour cette destination incessamment, pour fret et passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à F. FIO, 36 Ste-Anne.

POUR VERA CRUZ.
La goëlette WATER WHITCH, partira positivement le [illegible]. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 36, Vieille Levée.

POUR MATAMOROS.
La goëlette CREOLE, capt. [illegible], partira pour [illegible], s'adresser à
A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 36, Vieille Levée.

POUR LE HAVRE.
Le navire français LANDELLE, capitaine Guichet, sera promptement expédié. Pour passage seulement, ayant des aménagemens comfortables, s'adresser au capitaine ou à
BLANCHARD, EIMER & Co.
24 dec—12 24, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Partant le 10 Janvier.
Le beau navire CHATEAUBRIAND, capitaine Laborde, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira positivement le 10 janvier. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
AUG. MOLIER,
9, rue St. Louis.

POUR LE HAVRE.
Le beau navire [illegible] français EDOUARD, capitaine Lagarenne, partira pour cette destination le 31 décembre. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à
BLANCHARD, EIMER & Co.
24 Bienville

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier ALEXANDRIA, capitaine Turner, sera expédié sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage s'adresser à
L. H. GALE,
22 dec 93, Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire de 1re classe POTOMAC, capt. Berry, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
22 dec LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.
Le navire TYRONE, capitaine Spear, est maintenant en chargement. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser à
9 dec S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR NANTES
Le navire fin voilier THRACIAN, capt. Brown, sera expédié sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

POUR LE HAVRE—PASSAGE SEULEMENT.
Le beau navire fin voilier, A. No. 1, ST-PETERSBOURG, capitaine E. Caldwell, partira sous peu, ayant tout son fret engagé.
Le St-Petersbourg a de superbes aménagements pour les passagers, et une chambre arrangée pour les dames.
Pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
CHARLES ODIER & co.
20 d—1 an 14 rue Royale.

POUR ST. LOUIS. [illegible] LIBERTY, capitaine C. G. Pierce, [illegible] tenant par à recevoir fret et partira [illegible] 27 du courant à 4 heures P. M.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
24 dec CHAS. BACKETT & Co. 36, Poydras.

POUR COLUMBIA, (ARK.) [illegible] Vicksburg, &c.—Le steamer [illegible], capitaine J. Miller, partira [illegible] mardi 28 du courant à [illegible].
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, [illegible] de la Douane ou à
24 dec HALL, BEIN & CLAPP, 15, [illegible].

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI ET [illegible].
Le steamer AMAZON, [illegible], partira samedi 25 du courant à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à FERGUSON & REID, 26, Poydras.
21 dec

POUR ST. LOUIS.
Le steamboat IATAN, capitaine N. G. Eaton, partira positivement lundi 28 du courant, à 4 heures P. M. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras ou à CH. DOANE & Co.
23 dec 60, Poydras

PORT HUDSON ET BAYOU SARAH.
Steamer Paquebot LUDA, capitaine Thomas Clark.
Le nouveau et élégant steamer LUDA, capitaine Thomas Clark, fera les voyages comme paquebot régulier hebdomadaire entre la Nouvelle-Orléans et les ports ci-dessus; il partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches à dix heures A. M., à son retour il partira du Bayou Sarah tous les mercredis à dix heures A. M., et du Port Hudson les mêmes jours après l'arrivée des chars du rail road. Il prendra aussi du fret pour Fonfonte, ayant été engagé à toucher régulièrement à cet endroit.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
JENKINS & BONNER,
22 oct—6 mois 11 rue de Chartres.

MALLE PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE REGULIER.
POUR BAYOU SARAH, ET TOUS LES PORTS INTERMEDIAIRES.
Le solide et bon marcheur steamboat BUCKEYE, capitaine J. B. Thompson, commencera ses voyages réguliers en partant de la Nouvelle-Orléans, les mercredis et dimanches à 10 heures A. M. précises, et du Bayou Sarah, les lundis et jeudis.
Le Buckeye ayant été engagé pour porter la malle des E. U. s'arrêtera à tous les bureaux de poste. Il apportera la plus grande régularité et la plus grande promptitude à remplir son mandat.
15 oct—

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG, MADISONVILLE ET COVINGTON.
Arrangement pour l'Été.—Le bateau à vapeur WALKER, bon marcheur, tirant peu d'eau, capitaine J. A. Bonneval, partira de la Nouvelle Orléans au bout du chemin de fer du lac Pontchartrain, tous les mardis, jeudis et samedis de chaque semaine, après l'arrivée les chars de neuf heures et demie, pour les lieux susdits et sera de retour tous les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine, quittant Covington à 7 heures précises.
Le Walker débarquera le fret et les passagers sur chaque habitation.
Pour fret ou passage s'adresser au capitaine ou à
21 oct J. A. BONNEVAL.

Paquebot hebdomadaire entre la Nlle. Orléans et Mobile.
Le steamer ECHO, capitaine H. Little, ayant été radoubé à neuf, reprendra ses voyages réguliers vers le 20 mai, partant de la Nouvelle-Orléans tous les samedis à 6 heures P. M. pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Mississippi City et Biloxi, et reviendra le dimanche, touchant aux ports ci-dessus et arrivera au Rail Road le lundi matin à 6 heures.
Il partira de la Nouvelle-Orléans pour la Mobile, tous les mardis à 6 heures P. M. touchera aux endroits ci-dessus désignés et arrivera à Mobile les mercredis à 6 heures, P. M.
Il repartira de la Mobile pour la Nouvelle-Orléans, les vendredis à 6 heures, A. M. touchera aux endroits ci-dessus et arrivera à la Nouvelle-Orléans, le samedi à 6 heures du matin.
D'ici au 20 mai, l'Echo fera un voyage par semaine à la Mobile et partira d'ici le samedi soir 24 courant, à 6 heures, pour son premier voyage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GINN & DUNN,
19 avril 34, Nlle. Levée.

PAQUEBOT REGULIER—Pour la baie St. Louis, Passe-Christiane, Mississippi City, Biloxi et Pascagoula.—Le bateau à vapeur SWAN, capitaine W. H. Limbert, partira tous les mardis et jeudis après l'arrivée des chars de onze heures du matin, et tous les samedis après l'arrivée les chars de 7 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à PRIESTLEY & BEIN,
9 juil 18, Nlle. Levée.

POUR BORDEAUX—La barque de 1re. classe ANNE LOUISE, capitaine Lemaître, partira pour ledit port dans le plus bref délai. Pour balance du fret et passage, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la rue de l'Hôpital ou à VOR. ROUMAGE, [illegible].

POUR ST-PIERRE, MARTINIQUE ET ST. THOMAS.
Le brick fin voilier J PETERSON, capitaine Greene, partira pour les ports ci-dessus, vendredi prochain le 31 et pour fret et passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
23 d BLANCHARD EIMER & co. 24 Bienville.

POUR ST. THOMAS en touchant à St. Barthélemy et Ste. Catherine—Le brick fin voilier SUZANNE, sera expédié sous peu. Pour fret de la valeur de 500 barils, s'adresser à
22 dec J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR LIVERPOOL.
LE navire MATTAKEESETT, capitaine Taylor ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
12 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.
Le navire fin voilier CLAIBORNE, capitaine Borgess, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H. GALE,
17 dec 93, Commune

POUR LIVERPOOL.
Le navire HAMPDEN, capitaine Spooner, à besoin de 150 balles de coton. Pour fret desquelles, et passage s'adresser à bord ou à L. H. GALE,
17 dec 93, Commune

POUR LIVERPOOL.
Le navire BYRON, capt. Russell, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
16 d 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.
Le navire de première classe CHATHAM, capt. Jinnings, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage s'adresser à
7 dec LEVI H. GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire de 1re classe doublé et chevillé en cuivre, QUEEN, capitaine O. Hoeseeson est maintenant prêt à recevoir du fret, et sera expédié sous peu.
Pour fret s'adresser à G. HEWES & Co. 20 a

POUR LIVERPOOL.
Le navire supérieur NORTH CAROLINE, capitaine Drummond, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY,
11 dec 73, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.
Le navire de première classe HANOVER, capt. Drummond, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY,
11 dec 73, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.
Le navire HOTTINGER, capitaine [illegible], à besoin de 500 balles pour compléter son chargement. Pour fret des quelles ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
GARDNER, SAGER & co.
9 d J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR LIVERPOOL.
La barque de première classe, MARY BALLARD, capitaine Parkinson, ayant la plus grande partie de son chargement allant à bord, sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de chemin à coulisses, ou à JOHN A. MERRITT, 52, Poydras. 6 d

POUR LIVERPOOL.
Le navire de 1re classe OREGON, capt. Glidden, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à LEVI H. GALE,
8 dec 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.
Le nouveau navire BORNHOLM, cap. [illegible] Nason Jr. partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
7 dec LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe RAPPAHANNOCK, capitaine N. Drummond est maintenant en chargement. Pour fret de 500 balles coton ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Joseph ou à
21 dec S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire PENSYLVANIA, capitaine Gross, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à
21 dec S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier PIONEER, capitaine Graham, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
1 dec S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LIVERPOOL.
Le navire GENERAL WASHINGTON, capitaine Smith, est maintenant en chargement vis-à-vis la presse de l'Union et sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage s'adresser à
21 d LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.
Le navire ST. CLOUD, capitaine Emerson, est maintenant en chargement et sera expédié sous peu. Pour fret de 500 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL.
Le navire GLASGOW, capitaine Lombard, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée et allant à bord, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage s'adresser à
LEVI H GALE, 93, Commune.

POUR HULL.
Le navire LEOPARD, Capt. Snow, sera expédié sous peu. Pour passage ayant de très beaux aménagements s'adresser à LEVI H. GALE,
8 dec 93, Commune.

A VENDRE OU A FRETER

A VENDRE.
Le brick [illegible], doublé et chevillé en cuivre, du port de [illegible] tonneaux ou 380 barils, actuellement mouillé vis-à-vis les chargements du triangle. Si ce bâtiment n'est pas vendu d'ici à mercredi 29 du courant, il sera vendu à l'encan à midi par J. A. Beard & Co. à la Bourse St. Louis. Pour les conditions, s'adresser à BOGERT & HAWTHORN,
23 dec 63, rue Gravier.

POUR FRET OU CHARTRE—La barque de 1re classe, du port de 600 balles coton, du fret pour Marseilles serait préféré. Pour les conditions, s'adresser à
22 dec FOSDICK & BRO. 66 Camp.

POUR FRET OU CHARTRES.
Deux bricks de 240 à 300 barils de mélasse prendront du fret pour la côte. Pour les conditions, s'adresser à FOSDICK & BRO.
14 dec 66, rue du Camp.

A FRETER—Un brick de [illegible] classe, de 1500 barils. On préfèrerait un fret pour les Antilles. S'adresser à
26 nov FOSDICK & BRO. 66 Camp.

On a besoin d'une goëlette pour la [illegible]. S'adresser à FOSDICK & BRO.
20 dec 66, Camp.

On a besoin d'un navire de première classe pour New York. S'adresser à FOSDICK & BRO.
20 dec 66, Camp.

AVIS—F. NEWMAN a transporté son magasin de graines, de la rue Condé, No. 44, à la rue du Canal, où il a maintenant un grand assortiment de graines de jardin, venant directement de Paris, qu'il a reçu par [illegible], et l'Hindu, et qu'il offre à vendre à des prix très modérés. Il espère que ses amis et le public continueront à lui donner [illegible] sa nouvelle demeure le même patronage dont il [illegible] honoré jusqu'à présent. Son jardin et sa [illegible] aux Champs Elysées, continuent une belle collection de graines et de fleurs.

ARBRES A FRUITS ET ARBRISSEAUX.
Le soussigné a dernièrement reçu par le navire Joséphine, de Philadelphie, un grand assortiment d'arbres à fruits, [illegible] pêchers, poiriers, [illegible], vignes, [illegible] plus modérés, par [illegible]
21 d Tchoupitoulas.

PARTI marron de chez le soussigné, le nègre JACQUES, âgé de 17 à 18 ans, très noir, les lèvres grosses, taille de 5 pieds six pouces, [illegible] ayant les mains et les pieds d'une longueur remarquable.
Le dit nègre a été vendeur de légumes et [illegible] vendait du fourrage.
Dix piastres de récompense à celui qui le logera à une des geôles de la Nlle-Orléans.
Les personnes qui pourront [illegible] selon les lois.
Nlle-Orléans, 2 décembre 1841.
2 déc [illegible]

[illegible] Rue au Commerce, No. [illegible]
Le soussigné, [illegible] établi à la Nouvelle-Orléans, offre à vendre, en gros et en détail, à très bas prix [illegible]
TAPIS—[illegible] Wilton, TAPIS—Bruxelles,
[illegible] do do
[illegible] do do
[illegible] do do
[illegible] de Venise, [illegible] prunelat,
[illegible]
Superbes [illegible] en tuft tendue.
Châles de [illegible] et de Wilton, de toute dimension,
pour couvrir les tables et les pianos.
[illegible], anglaises et américaines, de qualités et [illegible] à 6 aunes de largeur.
[illegible] Canton, bigarrées, blanches et rouges, de 4-4, 5-4 et 6-4, première qualité, etc., etc., etc.
Les marchandises ci-dessus sont entièrement nouvelles, ayant été choisies sur des patrons de nouveau goût et d'après [illegible], le soussigné assure avec confiance qu'il offre au public le plus grand assortiment qui ait été offert jusqu'à ce jour dans cette ville.
Ayant [illegible] correspondances avec les manufactures les plus considérables de l'Angleterre et des Etats-Unis, son assortiment sera toujours complet, par les arrivages successifs qui auront lieu, de tous les dessins les plus nouveaux; dont la majeure partie sera à lui, et ne se trouvera dans aucun autre magasin.
N. B. Les ordres pour des dessins particuliers, etc., de fonds seront exécutés immédiatement, sur modèles et au plus bas prix. On pourra choisir et examiner les patrons dans ce magasin, [illegible].
Le soussigné [illegible] appeler l'attention des personnes qui montent [illegible], sur son assortiment de tapis et de [illegible], à des prix si modérés, qu'il ne redoute nullement [illegible] la concurrence; et ce motif l'engage à inviter les personnes qui ont des achats à faire, à venir examiner les [illegible] avant de s'adresser ailleurs.
4 d H. SCHOONMAKER.

A VENDRE par les soussignés, reçues par le navire Etna, capitaine Alberti, de Bordeaux:
400 barriques vin rouge,
40 do vin rouge supérieur,
47 caisses absinthe,
75 caisses vin Frontignan,
100 caisses liqueurs [illegible],
10 caisses contenant 12 paniers anisette,
9 caisses sardines,
6 caisses fruits au naturel,
1 caisse contenant [illegible] cèpes à l'huile,
4 caisses contenant petits pois,
6 caisses Kirsch,
100 caisses fruits à l'eau de vie,
1000 [illegible],
2 caisses [illegible],
2 malles habillemens confectionnés,
1 malle parapluies,
1 caisse chaussettes et bas de coton,
1 caisse mouchoirs foulards et cravattes.
J. & L. GARNIER.
Par le Zampa, capitaine Dominguê, de Nantes:
14 caisses petits pois,
40 caisses sardines à l'huile,
8 caisses baignoires en zinc,
30 caisses fruits au naturel.
10 nov J. & L. GARNIER.

REÇU par les navires Taglioni, Columbiana et Severn et à vendre par le soussigné,
2000 châles divers genres, tout soie brochés, soie et laine, Indou, cachemire, imitation cachemire brodés soie, cabilles, tartans [illegible], damassés, &c.
30 caisses indiennes françaises, Mulhouse et Rouen,
6 caisses mousseline de laine, nouveaux dessins,
2 caisses crêpes Rachel,
1 caisse mousseline [illegible],
3 caisses Napolitaines [illegible],
3 caisses châles Angora,
3 caisses mouchoirs de batiste unis, ourlés à jour, à rivières,
6 caisses imitation Madras,
1 " dentelles [illegible],
1 " do [illegible],
200 douzaines bretelles assorties,
3 caisses parapluies et ombrelles de soie,
1 " rubans et soieries pour modes,
1 " vrai Madras,
200 écharpes et [illegible],
1 caisse mouchoirs pour dames,
20 " chapeaux de soie pour hommes,
AUSSI:
300 paniers vin de Champagne, supérieur, garanti,
2 caisses Eau de Cologne, 1re qualité.
16 nov FRED. BONIN, 20, Vieille-Levée.

[illegible] etc.—Les soussignés ont dernièrement reçu par les navires Memphis et Natchez, et offrent aux dames de la Nouvelle-Orléans dans le [illegible], les prix de [illegible]
Cet assortiment se compose en partie de:
[illegible] satin unis et de couleurs à la mode; de do à [illegible]; do de do de soie à dessins; do [illegible]; do do dessins; do do de velours de soie noire unis superfine; do de colories; do de extra fins à dessins; do de cachemire.
AUSSI—Mantelets de satin noir à la mode, une petite facture, de de couleur changeante, un grand assortiment de de soie rayés, mousseline de laine croisée à bon marché Shawls et mouchoirs de Prusse, à vendre en gros et en détail par E. D. HYDE & co,
25 oct 12 rue de Char res.

HABILLEMENTS D'AUTOMNE ET D'HYVER.
J. F. FREEMAN & Co., encoignure des rues du Canal et des Magasins, viennent de recevoir par les derniers arrivages de New York, un assortiment général d'habillements convenables pour l'hiver et l'automne; ils continuent à recevoir des consignations par les paquebots réguliers pendant toute la saison.
Leur assortiment étant très grand il leur sera facile de satisfaire leurs pratiques habituées à court délai par des ventes en gros et en détail, à des conditions avantageuses.
6 octobre

REÇU par le navire Robinson du Hâvre et à vendre par les soussignés:
Cotons rouges unis et croisés pour rideaux,
Do chemises à boutons ronds,
Do do unis "
Do bleus à barres satinées "
Do " unis "
Mouchoirs batiste en pièces et ourlés,
Do imitation batiste imprimée,
Do do do blancs,
Plusieurs caisses parapluies et ombrelles.
Grosse suisse, noirs assortis, et beaucoup d'autres articles de saison. LORNE & FROIS.
17 sep 21, rue Chartres.

HABILLEMENTS FRANÇAIS.
BATAILLE & BIGEY, rue de Chartres No. 26, de retour de leur voyage de France, prient leurs amis et le public de leur accorder la même confiance que par le passé. Leur assortiment ne peut plus nouveau, sera vendu à très bas prix et se compose de:
Paletots, pantalons, et redingottes de drap uni, pilote et castor, [illegible], [illegible] et casimir noir, [illegible], gilets de cachemire, [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], cols, [illegible], bretelles, [illegible] waterproof etc., etc., et un joli choix de chaussures pour jeunes gens et pour enfants.
Ayant l'habitude d'écouler leurs envois promptement, ces avant leur départ pour l'Europe, les articles qu'ils offrent sont en ce moment pour faisant vitement d'arriver par le navire Taglioni. En visitant on pourra voir que leurs confections sont des plus soignés et des plus fashionables. 1 n

LES soussignés offrent à vendre à bon marché, dans leur nouveau magasin, No. 22, rue de Chartres, les articles suivants reçus par les derniers arrivages:
Flanelles rouges, blanches et vertes, do rouge imprimée,
De do croisée,
Cotonnades à pantalon du Nord 3/4, 4/4 et 5/4, différents genres, do do anglaises 3/4; do do Log Cabin, do de denim, de do marin bleu, do de do bleu pour nègres.
Soiements gris, blancs et en couleurs de fantaisie, do imprimés, Kentucky Jeans, kerseys unis et à raies.
Linseys rouges, gris et à carreaux, Satinets, Calmouck, [illegible] anglaises pour hommes, [illegible] de mouchoirs de couleurs, [illegible].
Cravates de tricotés, [illegible] de laine.
Cotonnades à raies et à carreaux pour robes,
[illegible] coton pour chemises, [illegible] cravates,
Coton rayé croisé et uni pour chemises,
Coton écru 3/4, 7/8, 4/4, 5/4 et 6/4, do,
Do Lowell 7/8 et 6/4, do do croisé,
Do de blanc 3/4, 7/8, 4/4, 5/4 et 6/4, do do croisé,
Couvertes de laine bleues, rouges et vertes,
Do à lit de différentes grandeurs,
Do de laine à carreaux pour soutadières,
Do de coton pour soutadières, coutil à matelats, 7/8, 4/4 et 5/4, bordures à matelats, guinée bleue croisée,
Mellieton blanc et écru, mérinos français noir et en couleur, do anglais do do, Etamine noire et verte,
Prunelle noire, Alepinede, velours de soie noir, de de coton de do à varvenia, crêpe noir, satin noir et en couleur, Gros de Naples et Lustring noirs, do do en couleur,
Satin de l'Inde noir, Pékin noir, Châles à raies satinées,
Mousseline de laine noire 6/4, do do en couleur,
Etoffe en laine imprimée pour robes,
Rubans de satin, taffetas et gaze, rubans de velours noir,
Voiles de bobinet noirs et blancs, do imitation filet noirs,
Dentelles anglaises et en fil, entredeux en bobinet,
Dents et entredeux en mousseline,
Fichus et couvertes de soie pour dames, cravates de soie noires de de satin brochées,
Tarlatanne, coton batiste et nansou,
Mousseline blanche à raies et à carreaux, do Suisse unie et brodé, batiste en pièces, bande à mille raies, do a moubles, Marli blanc et noir, percales blanches et en couleurs,
Jupons Victoria, cols brodés à l'aiguille et au métier,
Mouchoirs de coton en couleur, do do bleus,
Do imitation Madras, mouchoirs de coton batiste et bordure imprimée, do de batiste unis, de do de poche en soie de différentes qualités, do do en coton dessins de foulards,
Châles Tartans, do de laine 3/4, 4/4 et 5/4, do de coton brochés, do de laine noirs,
Demi-bas de laine d'agneau gris et blancs, do do de mérinos do, do de coton gris, bleus, noirs, blancs et écrus, do de anglais blancs, gris et écrus, do de filoselle noirs, do de coton blancs, gris et écrus pour enfants, do de do de laine blancs et gris chaussettes en laine pour enfans,
Bas de laine d'agneau gris, do de mérinos blancs,
De d'agneau et de cachemire noirs,
De couleur ardoise et couleurs assorties,
Bas de coton gris, blancs et écrus pour hommes,
De blancs, bleus et noirs pour femmes, do blancs en gris pour femmes, bas de soie et de filoselle noirs do.
Bas de coton bleus, blancs et en couleurs pour enfants,
Gants en laine de Thibet pour hommes et pour femmes,
De en peau de daim et en castor, do de chevreau noirs et en couleurs pour hommes, do de do noirs pour femmes, do de soie et de filosel noirs pour hommes, do do noirs, blancs et en couleurs pour femmes, do de fil et à jour,
Mitaines laine pour femmes et pour enfants,
Coton en bobinets de Taylor, Alexandre, Orrels et autres marques, do do en couleurs,
Epingles en paquets et en livres, fil français en couleurs,
Fil patenté écru, noir et bleu, do coton rouge, à faire la cotonnade, lacet de coton noir, do de soie noir et en couleurs, soie à coudre en couleurs, aiguilles superfines,
Boutons en nacre pour chemises et pour habits Vestons,
Ruban coton noir et tavelle en laine, cordonnet coton,
Indiennes en couleurs anglaises et américaines,
De noires de do, de bleus de Merrimack et d'autres fabriques, de françaises, do à meubles,
Ouvrés de Russie, de d'Irlande, damassés français et anglais pour nappes et pour serviettes,
Nappes et serviettes en damassé anglais,
Couvertures de table blanches, et écrues en fil,
Serviettes de coton, do de fil à liteaux, ouvrés de coton,
Portefeuilles de coton et de soie, parasols pour dames,
Toiles de Paris, toile d'Irlande,
Chemises de dessous en coton, en laine d'agneau et en mérinos, caleçons en coton et en mérinos,
Bretelles en gomme élastique et en coton,
Bretelles en gomme élastique pour enfants,
Peignes à retapper en buffle, de fins en ivoire, do à papillottes en corne et en écaille, do à chignon do do, do de poche do et en ivoire.
ARTICLES POUR TAILLEURS.
Draps noirs et bleus, casimir uni et à carreaux,
Serge noire, satin noir pour gilets,
Taviet noir pour boutonnières, soie à coudre noire,
Boutons de soie brochés pour habits et gilets,
De de lasting noirs de do, do en os et en métal,
De à capot blancs et noirs, toile pour doublure,
Canevas et Buckram, Padding [illegible].
27 oct F. A. HEBBARD & Co, 22, rue de Chartres.

A VENDRE, en débarquement des navires Edward et Créole, venant de Bordeaux:
100 barriques vin rouge, [illegible], divers crûs.
[illegible] do do do do
15 barriques do do do
100 1/2 do vin blanc Haut Sauterne et Barsac.
[illegible] caisses do do do
20 1/2 pipes Cognac, Dupuy,
10 do do 1819,
560 paniers Anisette, Champion,
100 do huile d'olive, superfine,
1 caisse eau de fleurs d'oranger,
20 do de sardines à l'huile,
2 do de Petits pois,
2 balles vermicelle,
1 do macaroni,
200 milliers bouchons fins,
4 balles papier à lettre.
AUSSI
10 malles chemises de couleur, [illegible], à jabots et façon américaine, par [illegible]
26 nov [illegible] Vieille Levée.

MARBRE.
LE soussigné de retour en ville remercie sincèrement le public [illegible] qu'il [illegible] particulières [illegible] Il est maintenant prêt à recevoir des ordres [illegible], monuments [illegible], de toutes descriptions, statues et autres ouvrages en marbre. Le soussigné étant en relations directes avec les principales maisons de New-York et d'Italie, peut aussi [illegible] qu'aucun autre entrepreneur les ouvrages en marbre ci-dessus désirés, à des prix modérés.
Les ordres seront reçus à la résidence du soussigné, rue Royale, No. 201, entre St. Pierre et Orléans.
J. FILLIPINI.

LE soussigné partant pour France, prévient les personnes à qui il doit, de présenter [illegible] [illegible] les personnes qui lui doivent [illegible].

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages, le complément de leur grand et bel assortiment d'habillements français consistant en:
Paletots de drap, unis et façonnés, doublés en soie ou en tartan.
Redingottes et habits, couleurs diverses et du dernier genre.
Pantalons de casimir noir et fantaisie.
Gilets satin velours et cachemir,
Robes de chambre cachemire soie et tartan brodé,
Habillements d'enfans, du dernier genre,
Gants jouvain, 1ère. qualité, de toutes couleurs,
Bretelles, parapluies, foulards,
Chemises de toile superfine, dernière mode,
Chapeaux, parfumerie &c.
—Aussi:—
Draps français de toutes couleurs, casimirs noirs et fantaisie, satin, cachemir et velours pour gilets,
Serge, boutons, cordonnet, soie à coudre, doublure, ganse, glands pour manteaux &c.
A vendre à des prix très réduits pour du comptant.
VE. DECAUX & NOEL,
[illegible] 60, rue de Chartres anc. Conti

A VENDRE au débarquement du navire Chateaubriand venant de Bordeaux, les articles suivans, savoir:
200 caisses véritables Vin de Château Haut Brion, expédiés directement par le propriétaire.
25 do du véritable Vin de Gruaud-Larose (vieux) expédiés par le propriétaire;
500 do Vin St. Julien, St. Estèphe, Pauillac;
12 demi pipes Cognac, de preuve;
12 quarts pipes fine Champagne 1825, 2e preuve;
8 demi pipes Eau de vie allemande, 3e preuve;
100 caisses Liqueurs de diverses qualités;
50 do Absynthe et Kirch;
150 paniers anisette superfine et fine;
50 caisses Fruits à l'eau de vie;
2000 boîtes sardines et petits pois;
2 caisses Dragées superfines;
50 do Fraises et fruits au jus;
60 bouteilles Truffes au naturel;
75 caisses Vermicelli et Macaroni;
60 dame-jeannes Graines pour oiseaux;
5 caisses Papiers peints pour appartements;
Et divers autres articles.
LOREILHE & VALETON,
17 dec 69, rue Royale.

VINS, EAU DE-VIES &c.—En débarquement du navire le Vaillant et à vendre par le soussigné:
250 barriques vin rouge, diverses qualités,
50 demi do. do do do
115 tierçons vin blanc, Barsac et Haut Sauterne,
1000 caisses vin rouge Médoc, St. Julien, Margaux, &c.
100 paniers huile de Nice, qualité supérieure,
2000 boîtes et demi boîtes sardines à l'huile,
105 demi quarts et demi pipes vieille eau de vie de Cognac, des marques de Leroy, Frères, Pellevoisin, Hennessy, et Pinet Castillon &c.
40 caisses prunes en jarres de 12 chaque,
20 caisses [illegible],
2000 paniers anisette superfine de Champion et Chauvet
100 caisses cerises à l'eau de vie en bouteilles,
26 do Curaçao de Hollande,
25 Marasquino de Zarah,
50 paniers Guignolet d'Angers,
50 caisses absynthe suisse,
20 do de 12 boîtes prunes et abricots à l'eau de vie
450 milliers bouchons [illegible], en sacs de 500 chaque,
20 caisses fruits au jus assortis,
25 tarots [illegible], à la dame,
10 caisses de 5 douzaines chaque, moutarde de Maille,
125 paniers vin de Champagne qualité supérieure, Jacquesson & F. (Napoléon Grand)
14 dec—15 F. JORDY, 118 rue Royale

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire le Vaillant,
1 malle de souliers de peaux vernis,
4 do chemises d'indiennes,
6 caisses saucissons de Lyon.
[illegible] F. JORDY, 118, rue Royale.

AU Magasin au comptant de D. B. Macarty, rue Bourbon no. [illegible], les articles suivans reçus par les derniers arrivages du Hâvre et de New York:
Indiennes à meuble rouges, bleus et chamois,
do do bleue et gris dessins tapisserie,
Indienne de Mulhouse, jolis dessins nouveaux,
Mousseline de laine nouveaux dessins à lunes,
Mousseline de unis couleurs assorties 3/4 et 6/4
Mousselina de laine crêponnée, nouvel article,
do do noire unie en 3/4 et 6/4,
Balzorine couleurs assorties, étoffe pour bals,
Satin laine ou foulards étoffe pour robes,
Châles satin façonnés, do véritable cachemir,
Crêpe lissé, couleurs assorties,
do double noir et blanc,
Voiles soie damassés, de guipure,
Soieries, écossaises, chinées, jaspées et façonnées,
Soieries noires toutes largeurs, depuis 5/8 yards jusqu'à 1 1/4 aune.
Parapluies, ombrelles, marquises glacées et brochées,
Bas soie noirs, do filoselle,
Bas à jours, en coton, fil d'Ecosse et soie pour enfans,
Gants chevreaux pour hommes, dames et fillettes,
Gants et mittons en filet noir et écru,
Cravates satin, de liberies, do lancées,
Casimir jaspé, et cotonnade française,
Bretelles élastiques pour hommes et bambins,
Cols gaufrés pour dames et fillettes,
do brodés et garnis en valenciennes,
Dentelles malines et valenciennes noires et blanches,
Franges en soie de toutes hauteurs, boutons et Cordelières en soie, chapeaux et tours de tête pour dames,
Bonteint, cotonade, cotons écrus et blancs 3/4 7/8, 4/4, 5/4 et 6/4,
Flanelle blanche et rouge,
Melleton écru et blanc,
Bas et chaussettes anglaises,
Couvertures de laine de 4 et 12 points,
Véritables et imitation Madras pucos et ordinaires.
11 nov

MARCHANDISES SECHES—Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, un grand assortiment de nouvelles marchandises pour la saison, et parmi lesquelles on trouve les articles suivants:
Indiennes françaises, anglaises et américaines,
Do deuil et demi-deuil,
Do à meubles françaises, angl. et amér.
Mousselines de laine pour robes très riches,
Do deuil et demi-deuil,
Robes de soie écossaises et changeantes,
Satins unis et façonnés, blanc, noir et en couleurs,
Soieries noires de toutes qualités,
Robes de gaze pour bals, garnitures et rubans écossais
Rubans de taffetas noir et en couleurs,
Voiles, écharpes, gants et mittaines,
Châles de soie et de velours égyptien,
Do cachemire Kabyle et thibet,
Do mousseline de laine unis et ouatés,
Fichus et cravates de satin pour hommes,
Gants de soie unis, noirs et blancs pour dames,
Cravates de satin noirs et couleurs pour hommes,
Satin pour gilet et serges noires,
Bas de soie unis, noirs et blancs pour femmes,
Ombrelles en soie et en coton gros, parasols &c.
Cols, pèlerines et manchettes brodés,
Bonnets de batiste, jaconnats et mousseline brodée,
Bandes de do pour enfans,
Do entre deux do
Dentelles de fil, valenciennes, mirecourt,
Do et bobinots noirs et autres,
Do de coton noir, broderie &c.
Flanelle blanche, rouge, verte et jaune,
Coutils blancs et couleurs, mouchoirs de Madras,
Mouchoirs français et anglais, noirs et en couleurs,
Serviettes et nappes damassées, nappes damassées écrues
Boutons de soie et satin pour gilets et habits,
Ceintures de peau pour enfans,
Couvertures de laine anglaises 12 et 13/4,
Velours noirs en coton, satinets bleus, gris et imprimés,
Bas de coton blancs et en couleurs pour femmes,
Do do do pour enfans,
Do de laine et mérinos, noirs, blancs et en couleurs pour femmes,
Chaussettes de coton blancs, écrus et en couleurs pour hommes et pour enfants,
Do do do pour enfants,
Gants, mérinos et cachemire, écrus et en couleurs pour hommes et enfans,
Bonnets et gants de laine pour nègres,
Cotons blancs et écrus 3, 4, et 5/4, denims, cotonnades, coutils à matelas, kerseys, coutils bleus unis et croisés pour nègres; casquettes en fourrures et en laine, couvertures, indiennes dont les bas prix, épingles et aiguilles, galons de toutes espèces, cravates en satin, lacets, cordonnets boutons en nacre, boutons de métal et en os, bobines de fil, Alexandre Orrel et Haworths, coton [illegible] et [illegible], fil patenté, bordures pour matelats, eau de Cologne et articles de Perse, &c. TOOLE & BARRIERE,
17 sep No. 20, rue de Chartres.

MARCHANDISES SECHES POUR DU COMPTANT
PEET & NORTH, rue de Chartres no 12, offrent à vendre les marchandises suivantes, pour du comptant, savoir:
200 balles coton écru Lowell pour nègres 7/8,
10 " " " " 4/4,
14 " " " croisé " 4/4,
50 " " Osnaburgs de la Virginie, supérieurs,
10 " " coton écru 3/4, 4/4 et 5/4 de 1 1/2,
25 " " Linseys de Lowell, croisés,
25 " " rouges, bleus et à carreaux,
20 caisses Kerseys, Mulbury Mills, Victoria et Washington,
16 " satinets imprimés assortis, bleus, gris et foncés,
10 " indiennes américaines, nouveau genre,
20 " " claires et de goût,
10 " " 7-8 françaises et anglaises, nouveau genre,
15 " " Merrimack, indigo bleu,
20 " indiennes à petits dessins, genre nouveau,
60 " coton blanc 3, 4,5 7 et 10-4 de large,
10 " " superfin, Bre Island,
5 " " jolie comme la toile,
60 balles coutils à matelas, assortis,
10 " flanelles, blanches rouges et jaunes,
10 " cotonade épaisse, Harrison,
20 caisses cotonade, Denims, bleue,
10 " [illegible] pour meubles et tabliers,
10 " moleton blanc et écru,
10 " [illegible] de Suffolk,
[illegible]
10 " " [illegible] Methuen, à rayés,
10 " [illegible]
Percales noires, bleues et roses, de lin et laine, étamine, [illegible] de coton noir, mousseline de laine grande nouveauté, soie à rayés 3/4, 10 et 12-4; damassée 5-4, 6 et 10-4 damassée. Du Kabour; serviettes grises, damassées; toile de lin [illegible] supérieure, ouvré à œil de perdrix, toile de [illegible], mouchoirs batiste superfins, percale et jaconats blancs, [illegible] rayés et à carreaux, mousseline [illegible], [illegible] allemande et anglais; do noirs, blancs et [illegible], blancs et mélangés bas de soie blancs et noirs, gants de soie blancs et noirs, gants de soie en couleur et en cachemire pour hommes, demi bas en mérinos et en laine, bretelles de gomme élastique, laine et coton, nappes damassées, écrues 6-4 et 8-4, foulards, do imitation, mouchoirs [illegible], mouchoirs de soie, ranges, tout unis, cravattes noires d'Italie, et brochées, toile grises et toiles de Hollande, cornets, bas de laine, blanc et noirs, bordure à matelas, épingles anglaises et allemandes, fil patenté, Marshall noir, blanc, gris et bleu de ciel, soie à coudre d'Italie qualité supérieure, noire et en couleurs, boutons, soie, os, vernis et nacre, agraffes, galons de fil et de soie, serge noire et satin, soieries italiennes, noires, galon coton noir, bas en laine pour enfants, bas blancs à jour, gants en laine, peau de chien et castor, mitaines en peau de daim, tabatières, fil à coudre de Taylor et de Coats, do en couleurs, schalls brochés 6-4 et 8-4, 10, 12 et 14-4, courtepointes.
Chemises de laine, caleçons de laine; gris et blancs, do en mérinos, chemises de peau en coton et laine, bonnets et bas de nègres en laine; toile de Russie et ouvré; draperies jaunes; alepine noire; mérinos noir, bazin rayé, indiennes à meubles, nouveau genre; flannelles de Salisbury imprimées; siam. ise bleu; bougran; cotonnades, bleu mexicain; bas de laine pour enfants, couvertes pour berceau; coutil fil; nattes de Canton 4-4 et 6/4 blanches et rouges; nattes du Japon, en couleurs; Silésies en couleurs; cotonnade Kipke; cravates, coton blanc; larges couvertures françaises 13/4, bordées en soie; couvertes pour nègres 9 1/2 et 9 points; couvertures de Whitney 1/4; draps, cachemire français, couleurs assorties; aiguilles ier Victoria; franges pour lits; cotonnades françaises; mérinos de laine; bracelets gomme élastique; baize verte; morail, dentelles et entre deux; coutils bleus de Suffolk; mousquaires; toile blanche et grise; prunelle noire; doublures pour tailleurs, rouges et grises; parapluies en soie et en coton, etc, etc.
Les habitants et les marchands sont respectueusement invités à examiner les marchandises détaillées ci-dessus avant d'acheter ailleurs. PEET & NORTH,
18 nov 12 rue de Chartres.

NOUVEAU ET SPLENDIDE STOCK D'HABILLEMENT CONFECTIONNES.
MEAKINGS & KETCHAM, No. 1 rue Bienville, encoignure de la Vieille Levée, reçoivent directement du Nord un grand assortiment d'habits confectionnés à la mode et articles de consommation se composant de: habits de toutes espèces, chemises de toutes descriptions, (quelques unes extra fines) malles en cuir de voyage, de des blues en toile, parapluies, etc. Le tout offert à vendre à bas prix pour du comptant ou pour du bon papier de la ville à courte échéance. 13nov

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.

LE manque d'une institution d'Assurance sur la vie, et les primes extravagans que demandent les compagnies d'Europe et du Nord pour assurer la vie d'individus résidant à la Louisiane, ont déterminé la direction de cette compagnie à mettre en opération la clause de sa charte qui l'autorise à contracter des assurances sur la vie, à des prix qui pourront mettre à même chaque personne, jouissant d'un revenu annuel ordinaire, d'assurer à ceux qui dépendent d'elle une ressource en cas de mort.
L'échelle des primes adoptées par la compagnie est aussi conforme qu'il a été possible de la faire à celle des Compagnies de Londres, qui font des assurances sur la vie dans toute l'Angleterre; il n'y est fait aucune augmentation pour la différence des climats.
D'après cette échelle, une prime annuelle de vingt piastres, payée par une personne de 25 ans, assure le paiement de mille piastres à son ayant cause en cas de mort dans l'année; une prime annuelle de cent piastres assure une somme de cinq mille piastres, et ainsi de suite en proportion pour une somme plus forte.
La Compagnie signera des polices pour une période d'une à sept années, dont la prime sera payable par trimestre, par semestre, ou même par année.
Des renseignements plus étendus seront fournis au bureau de la Compagnie, No. 13, rue du Canal, à l'enseigne de la rue Gravier.
Par ordre de la Direction.
1 mars— CH. BRIGGS, secrétaire.

BLASCO & SIMIDEL,
Négociants commissionnaires.
[illegible] 96, rue de la Commune.

[illegible] sur New York à vendre par
[illegible] VAN VICK & Co. 14 Bank Place.

VENTES DE SHERIF.

J. A. Blanc vs le bateau à vapeur Marmion, le capitaine et propriétaires.
COUR DE DISTRICT—No. 20,790—En vertu d'un ordre daté du 20 décembre 1841, à moi adressé, par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, du consentement des parties, lundi, trois janvier 1842, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale:
Le bateau à vapeur MARMION, ensemble avec sa machine, ses agrès, apparaux et meubles.
Relai dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant.
J. L. THIELEN,
23 déc Shérif de la Cour de District.

PAR LE MARSHALL.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.
Peter R. Beverly vs. Eugène Sheridan.—
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Oriental de la Louisiane, j'ai saisi et j'exposerai en vente publique à la Bourse St. Louis, rue St. Louis, Lundi, 17 janvier 1842, à midi, les esclaves suivants:
LETTY, négresse âgée de 35 à 10 ans,
BELLY, enfant de couleur, âgé de 7 ans,
SYLVANIE, négresse âgée de 5 ans.
Conditions comptant.
A. SIDNEY ROBERTSON,
16 déc marshal des Etats-Unis.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.
Peter R. Beverly vs. Eugène Sheridan.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Oriental de la Louisiane, j'ai saisi et j'exposerai en vente publique sur les lieux occupés par le défendeur dans la rue Marigny entre les rues Casacalvo et Moreau, le Lundi 27 décembre 1841, à midi, la propriété suivante:
16 têtes de bestiaux, et
Un lot de Meubles.
Conditions comptant.
A. SIDNEY ROBERTSON,
16 déc—3 Marshal des Etats-Unis.

AVIS LEGAUX

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut.—Attendu que Mme Catherine Macalpine Wray, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Paroisse d'Orléans, les propriétés ci après décrites, s'est adressée au greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le 9ème jour de Juin de l'année 1830, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à ter de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
La dite propriété a été vendue par le shérif de la Paroisse susdite, le 9ème jour de mars A. D. 1830, en vertu d'un décret de cette Cour, rendu le 15me jour de février A. D. 1830 dans l'affaire de Georges W. Pritchard vs Charles F. Zimpel No 14,326 du docket de cette Cour à laquelle vente Mme Catherine Macalpine Wray s'est rendue acquéreur pour le prix de $4750,—Dix-sept cents piastres payables comptant.
Description de la Propriété d'après le transfert judiciaire.
La moitié indivise de quatre lots de terre situés dans le faubourg Delord, désignés par les numéros 53, 54 & 55 sur un plan dressé par le dit Zimpel, déposé voyer des Etats-Unis le 8 septembre 1833 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, not. pub. Les dits quatre lots étant contigus et mesurant chacun vingt cinq pieds de face à la promenade Melton, entre les rues Baronne et Philippa sur cent vingt pieds de profondeur entre les lignes parallèles, le tout ayant issue sur un passage dans la ligne du fond. Ensemble avec tous les droits, privilèges et servitudes y appartenant.
Bureau du Greffier, ce 25 novembre 1841.
O. W. LEWIS, député greffier
27 nov—27 oc 20 j.

PAR LE REGISTER

COUR DES PREUVES—Attendu que Sampson Blossom a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Solomon Johns, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
16 déc W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens

Succession de E. Shields.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par James M Taylor, exécuteur testamentaire de la succession de Elisha Shields, décédé et par Martha Ann veuve en communauté du défunt et maintenant épouse de O. Carey, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
16 déc W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

COUR DES PREUVES.
ATTENDU que James Priestley, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de [illegible]. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
14 déc W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de C. F. Le Baron—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par J. F. Todd exécuteur testamentaire datif de la succession de C. F. Le Baron décédé, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
15d W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Eleonore Rabassa veuve de Jean Pigneguy—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Philippe Marmoudet, administrateur de la succession de Eleonore Rabassa, veuve de Jean Pigneguy, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
13 déc W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Ryon—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Théodore Ryon, administrateur de la succession de Jean Dominique Ryon, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
16 déc W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Marie Odéon, f. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Avril, exécuteur testamentaire de Marie Odéon, [illegible], ne serait point approuvé et homologué.
Par ordre de la Cour.
21 déc W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Marie Laveau, femme divorcée de F. Auguste f. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par François Auguste exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
21 déc W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments

Succession de Edward Hollander.
VENTE par le Register des Testaments—Lundi, le trois janvier 1842, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves en et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 25 Novembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Edward Hollander, les actions de banque ci-après décrites, savoir:
15 actions dans le fond capital de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.
10 actions dans le fond capital de la Banque de la Louisiane.
Conditions, comptant.
22 dec W. F. C. DUPLESSIS, Rég des Testamens

MARCHANDISES SECHES.
L. A. LEVY Jnr., rue de la Douane, No. 30, encoignure de la rue Chartres, a reçu par les derniers arrivages, les marchandises suivantes, sur lesquelles il appelle l'attention des habitans et des marchands de la campagne:
100 balles coton écru 4/4 pour chemises et draps de lit
50 do 7/8 et 3/4
75 do gros drill 7 à 9 pouces.
1 caisses drill bleu de 27 pouces.
60 do toile à drap fine blanche 27 pouces.
25 do denims bleu d'York.
19 do jeûne blanc ratiné.
9 do grosse cotonnade 3/4.
25 balles flanelle blanche, rouge et verte.
20 do couvertures blanches, vertes, bleues, 2 points.
4 do do piquées en soie 10/4, 11/4, 12/4.
Chemises et caleçons de Guernsey, mérinos et laine, lunettes écossais, mouchoirs de [illegible], gants de laine, [illegible] noirs, mitte, indiennes à petits carreaux et chinées, mousselines de laine, châle laine, coton et brochés, un assortiment complet de bas coton et de laine, gants et mitaines en peau pour hommes, mouchoirs Madras, Verona et Romales bleus, Cordes toile et imprimés de Pongée, cravates soie noire, coton en bobines, boutons à chemises et un grand assortiment varié d'autres articles, qu'il offre à vendre à bas prix pour du comptant ou du bon papier. 11 d

EN débarquement de la Virginie Antoinette:
50 balles salsepareille,
121 cuirs de Mexique, à vendre par
A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
13 d 36, Vieille Levée.

A V I S.
B. BOUNY, ayant formé une société avec C. Nicaud, sous la raison de C. Nicaud & Co. pour l'exploitation d'une boulangerie située rue Condé no. 63, déjà bien connue comme ayant appartenu à feu M. Nicaud, profite de cette circonstance pour se recommander au public et à ses amis en particulier. Il espère par son expérience dans cette branche d'industrie, mériter la confiance que l'on voudra bien lui accorder.
Les ordres de biscuits de tous genres, seront reçus et exécutés avec promptitude et au plus juste prix.
17 déc—6

MR. H. E. LEHMANN, rue St. Louis, No. 148, directeur du grand orchestre des bals de la salle St. Louis, et autres établissements, ayant pour conducteur d'orchestre M. Cobini, informe le public qu'il entreprend la musique des soirées et bals particuliers, à grand ou à petit orchestre, avec piano seul, ou accompagné de violon, cornet à piston, &c.
Il se charge également des sérénades et musique de bamboula.
On trouvera toujours M. Lehmann empressé de satisfaire aux désirs des personnes qui le feront appeler.
4 déc—

ACADEMIE DE DANSE DE LA NLLE. ORLEANS.
100, rue Royale.
Entre Conti et St. Louis.
CETTE institution dirigée par Monsieur DEVOTI, est ouverte. Les leçons de classe auront lieu les lundi, mercredi et vendredi de 6 à 9 heures du soir. Les leçons particulières seront données pendant le jour soit au domicile des élèves ou à l'académie.
Pour plus amples informations, s'adresser M. E. Bertus, qui donnera tous les renseignements qu'on pourra désirer. 26 n

COURS DE DANSE.
MR. EUGENE, ex professeur de danse à Paris, d'où il est arrivé l'année dernière, a l'honneur d'offrir ses services aux pères de famille de cette ville. Sa méthode brève et simple le met à même de garantir aux personnes qui l'honoreront de leur patronage, le plus prompt succès. Il demeure rue Royale No 81.
Références:
MM. N. BIBENT & [illegible], rue Royale.
CHAUCHON & LEROY, Vieux Bassin.
9 déc—

MARCHANDISES SECHES pour le marché mexicain; Indiennes à la mode, indiennes bleues et noires, mouchoirs de poche, châles de coton 6/4, Moleskins à la mode, [illegible], Lasting de, bayetas de Clanhiles, drap, velours à la mode rayé et uni, batiste, mousseline, mantilles, fil, sorde-Hères &c., à vendre à des conditions avantageuses, par
20 déc R. D. BLOSSMAN, 20, Bienville.

MACHINE A VAPEUR.
LES soussignés agens de Goodloe & Coon, de Cincinnati, recevront des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à sucre, à la scie, presses à coton, et tous ouvrages de ce genre.
9 sv—1m FREBET BROTHERS.

UNE [illegible] supérieure à vendre.
[illegible]

A VENDRE [illegible] [illegible] de cette bonne [illegible], [illegible] de trois [illegible].
24 dec [illegible]

LA banque des [illegible] sera fermée le 30 du courant [illegible]. Les billets [illegible] payés le vendredi [illegible].
24 dec

BANQUE DU [illegible]
CETTE banque sera fermée le [illegible] courant, ler et [illegible] janvier; les billets des congés [illegible] vendredi précédent.
24 dec [illegible], Caissier.

BANQUE DU GAZ DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Le 24 Décembre 1841.
CETTE Banque sera fermée les samedis 25 courant, ler et 6 de janvier prochain. Les billets dûs ces jours là devront être payés le vendredi précédent.
23 déc J. W. HOUSTON, caissier.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, ce 23 Décembre 1841.
CETTE Banque sera fermée les samedi 25 Décembre, ler et 6 janvier prochain. Les billets dûs ces jours devront être payés les vendredis précédens.
23 déc FRED. FREY, caissier.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
[illegible] Décembre 1841.
CETTE Banque sera fermée les jours [illegible] 25 décembre, ler et 6 de Janvier.
Les billets dûs les [illegible] devront être payés les vendredis précédents [illegible] être présenté [illegible] la veille.
21 d—6

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 23 décembre 1841.
LES actionnaires de cette institution sont notifiés que l'élection de six directeurs [illegible] lieu lundi, 24 janvier prochain, à la maison de banque, de dix heures du matin, à deux heures de l'après-midi.
27 d G. MILTENBERGER, Caissier.

BANQUE DES AMELIORATIONS.
Nouvelle Orléans, ce 20 décembre 1841.
CETTE banque sera fermée les samedis 25 courant, ler et 6 janvier prochain. Les billets dûs ces jours là et ceux des dimanches suivants devront être payés les vendredis précédents.
Par ordre, L. BERNARD, caissier, 23 d

BANQUE DES MARCHANDS.
Nouvelle Orléans, le 22 décembre 1841.
CETTE banque sera fermée le jour de Noël et le 1er et 6 janvier prochain. Les billets échéant à ces époques devront être payés la veille, les billets déposés à l'encaissement seront remis aux porteurs.
Par ordre, ROBERT COPLAND, caissier. 22 d

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.
Nelle. Orléans, 21 Décembre 1841.
CETTE Banque sera fermée les samedis 25 décembre, ler. et 6 janvier. Les billets dûs ces jours et dimanches suivans, devront être payés les vendredis précédents, et les effets pour l'encaissement les jeudis.
22 dec G. MILTENBERGER, Caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.
AVIS—Cette institution sera fermée le samedi 25 du courant, ainsi que le ler. et le 6 janvier prochain. Les personnes qui ont des billets échéant à ces différentes époques sont respectueusement invitées à venir les acquitter les vendredis précédents.
22 dec JOHN NICHOLSON, caissier.

BANQUE DE [illegible].
Nlle-Orléans, 20 décembre 1841.
CETTE Banque sera fermée samedi 25 du courant jour de Noël, ainsi que les ler. et 6 janvier prochain. Les billets et traites payables à ces différentes époques devront être payés la veille, et les billets déposés à l'encaissement y être mis les jeudis précédents.
22d M. J. PALFRAY, Caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE LA BANQUE D'ASSURANCE DES MARCHANDS.
Nlle Orléans le 22 décembre 1841.
AVIS est donné aux actionnaires de cette institution qu'une élection annuelle des directeurs aura lieu au bureau de la compagnie lundi 10 janvier 1842 entre les heures A. M. et 2 heures P. M.
23 d—10 janv. JOHN PEMBERTON, secrétaire.

COMPAGNIE DU RAIL-ROAD DU GOLFE DU MEXIQUE.
UNE élection de sept directeurs de cette compagnie pour l'année 1842, aura lieu lundi, 31 janvier prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M., au bureau du trésorier, rue des Bons Enfans, entre les rues Esplanade et Marigny.
Nouvelle-Orléans, le 18 Décembre 1841.
Par ordre de la Direction.
20 dec J. W. SMITH, Sec.

AGENCE DE LA COMPAGNIE D'INCENDIE PHOENIX DE LONDRES.
Nouvelle Orléans, le 20 décembre 1841.
LES détenteurs de polices d'Assurances tenues de cette Agence sont prévenus qu'on ne leur donnera aucun avis de l'époque à laquelle expirent ces polices.
20 dec RICHARD RELF, agent.

BANQUE DE CARROLLTON.
A V I S.
IL est notifié aux actionnaires de cette institution, qu'une élection annuelle de treize directeurs aura lieu au bureau de la Banque, le lundi 3 de janvier prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
3 déc—3 jan. JOHN NICHOLSON, caissier.

COMPAGNIE DU GAZ DE LA NLLE. ORLEANS.
[illegible] Décembre 1841.
IL est notifié aux actionnaires de cette institution qu'une élection annuelle de [illegible] directeurs aura lieu au bureau de la Banque le 3 de janvier prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
2 dec—3 jan J. W. HOUSTON, Caissier.

BANQUE D'ORLEANS.
[illegible] Décembre 1841.
UNE assemblée des actionnaires de cette institution aura lieu à la Banque le 3 janvier 1842 prochain, à l'effet d'élire une nouvelle direction pour l'année prochaine.
14 dec—3 jan A. C. AINSWORTH, caissier.

V. & O. VIGNAUD.
No. 41.
RUE DE CHARTRES.
VIENNENT de faire l'ouverture d'un grand assortiment de marchandises, reçues par le Taglioni du Havre, Columbiana de Liverpool et autres arrivages, consistant en:
Meubles.
Pianos, armoires et glaces, psychés, commodes, [illegible], secrétaires, [illegible], [illegible], lits [illegible], [illegible], bureaux, [illegible], fauteuils à la Voltaire, de [illegible], [illegible], chauffeuses, fauteuils de [illegible], [illegible], tables rondes, guéridons, tables de jeux, tables de nuit, fauteuils et chaises d'enfants, [illegible] confectionné et en bois doré, [illegible], [illegible], etc.
Ornemens.
Glaces françaises de toutes dimensions, pendules en bronze, ébène, palissandre, porcelaine, etc. du dernier genre, vases, candélabres, lampes astrales, [illegible] de cheminée en cristal et en bronze, [illegible], [illegible], lampes de colidor, cylindres, [illegible] à vérine, tableaux, ornements dorés pour rideaux, patères, chapeaux, etc.
Pianos.
Un grand assortiment de pianos de fantaisie, en porte lettre et [illegible], [illegible], [illegible], boîtes à gants, [illegible], [illegible], [illegible], [illegible] à thé, [illegible], [illegible], corbeilles, etc.
Porcelaines et [illegible].
[illegible]
Porte [illegible], porte bouteilles, bouts de table, [illegible], salières, [illegible], bougeoirs, lampes, chandeliers, bougeoirs, corbeilles, etc. plateaux de toutes dimensions.
Porcelaine.
Blanche à filet et à dorure, services à dîner et à dessert, de à déjeûner et à thé, complets. Aussi, au détail, soupières, plats, assiettes, tasses, théyères, sucriers, guéridons jattes, corbeilles à fruits, pots et cuvettes, garnitures complètes de lavabos et toilettes.
Cristaux.
Services complets pour tables, de divers [illegible], gobelets, verres, carafes, [illegible], [illegible], [illegible], porte huiliers, sucriers, [illegible], etc.
Britannia.
Services à thé complets, [illegible], pots à eau, théyères, sucriers, gobelets à bières, [illegible], etc.
Articles pour les cafés.
Carreaux de tout genre, [illegible], verres, [illegible], verts, bouchons [illegible] à bière, [illegible].
[illegible]
Coutellerie anglaise, couteaux [illegible], à dessert et à découper, tire bouchons, [illegible] et [illegible] [illegible] de Perry, plateaux [illegible] de tout genre et dimension, écheiots porcelaine et noirs, fontaines, [illegible] peintes de Capp et autres, [illegible], [illegible], paniers, veilleuses et garde manger en filagramme, tapis pour lampe, pinceaux, porte liqueurs et huiliers en palissandre, [illegible], lames, masques et fleurets d'armes, boîtes de savon, boîtes de Boston, damiers, dominos, lotos, etc.
Constamment en magasin, verrerie à vendre par caisses.
Ils feront très incessamment l'ouverture d'un joli assortiment d'objets d'étrennes consistant en articles pour dames et demoiselles, petits meubles et jouets d'enfants d'un bon goût.
29 nov

COUVERTURES, flanelle et [illegible]—Un grand [illegible] récemment reçus et à vendre à bas prix par
27 nov. A. C. LABATUT, [illegible] Magasins.

COTON Lowell pour nègres, [illegible] [illegible] à vendre par A. C. LABATUT, [illegible].

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés, à des prix très modérés:
[illegible] barils raisins [illegible] de Malaga, [illegible] ou bon état.
[illegible] caisses raisins [illegible] VALETON & co.
19 n [illegible] Royale et Douane.

SALAISONS de Marseille—20 caisses [illegible], 20 do anchois; 10 do anchois, 10 do à l'huile; 10 do olives farcies; 10 do thon mariné, récemment reçu et à vendre par VALETON & co,
23 n Encoignure Royale et Douane.

SUCRE ET CAFE—300 boucauts sucre blanc de la Havane; 300 sacs café de Rio de la 1re qualité, en magasin, à vendre par CUCULLU, LAFITTE & Co.,
26 n 36, Vieille Levée.

MOULIN A MAIS FRANÇAIS PORTATIF DE GENTRY.
CES moulins possèdent des avantages marqués sur tous ceux qui sont employés aujourd'hui. Ils peuvent moudre de 8 à 12 boisseaux de maïs de la meilleure qualité par heure, les personnes qui ont des maïs [illegible] [illegible] et peuvent [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] les bateaux ou wagons dans toute partie de l'Etat. Constamment en mains et à vendre au no. 8, de la Nlle. Levée.
29 mai— J. MACVEIGH.

NOUVELLE MACHINE A EGRAINER LE MAIS.
CETTE machine peut égrainer 40 boisseaux par heure; chaque grain en sort dépouillé de pelure. Le soussigné a également, constamment à vendre, une quantité d'autres machines de grande utilité et d'ustensiles aratoires des dernières inventions, propres à l'usage des habitants du Sud. A vendre au No. 8, Nlle. Levée.
29 mai— J. MACVEIGH.

MOULINS A MAIS PORTATIFS, [illegible].
CES moulins peuvent moudre de [illegible] boisseaux de maïs [illegible], qui ont été [illegible] [illegible] Virginie, le Kentucky, l'Ohio, et dans [illegible] du Nord, [illegible] [illegible]. En vente au No. 8, Nlle. Levée.
29 mai— J. MACVEIGH.

NOUVEL ASSORTIMENT.
LES soussignés [illegible] feront aujourd'hui Jeudi, l'ouverture d'un [illegible] nouvelle [illegible] [illegible] Sidney, [illegible]:
[illegible],
[illegible],
Habillements enfants,
Pantalons casimir fantaisie.
10 nov rue de Chartres.

A VENDRE par les soussignés:
Jambons de Westphalie, 1re. qualité;
Do. de Cincinnati;
Saucissons de Lyon;
Langues fumées;
Anchois à l'huile;
Olives farcies;
Thon mariné;
[illegible]
[illegible]

F[illegible]

CAFE de la Havane [illegible] à vendre par [illegible]
17 déc

SARDINES et Petits Pois—[illegible] à vendre par
21 déc— AUG. MOLLIER, [illegible].

JAMBONS de Westphalie, en débarquement du navire [illegible], à vendre par
21 déc [illegible] & Co. 28, Bienville.

TRAITES sur Paris [illegible].
20 d [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

VENTE POSITIVE ET SANS RESERVE
De propriétés dans la Seconde Municipalité.
PAR J. A. BEARD & co.

IL sera vendu à l'encan, au plus haut enchérisseur, jeudi, le trois janvier 1842, à midi, à la rotonde de la Bourse St-Louis, les belles propriétés suivantes, qui se trouvent [illegible] la seconde municipalité, [illegible]. Ces propriétés sont [illegible] d'une grande [illegible] [illegible] du rail-road [illegible].
SEPT LOTS DE TERRE dans l'îlet borné par les rues des Plaqueminiers, de la Course, St-Jean-Baptiste et Orangers.
Le lot No. 1, mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue St-Jean-Baptiste, 100 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et 25 pieds 6 pouces dans le fond.
Les lots Nos. 2, 3, 4, mesurent chaque 24 pieds 6 pouces de face à la rue St-Jean-Baptiste sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et 24 pieds 6 pouces dans le fond. Ces lots sont destinés, de droit, à l'usage d'une allée de 3 pieds 10 pouces 5 lignes de largeur.
Le lot No. 5, forme l'encoignure des rues St-Jean-Baptiste et des Orangers, et mesurent 20 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue St-Jean-Baptiste, sur 96 pieds entre lignes parallèles de face et de profondeur à la rue des Orangers, et 20 pieds 10 pouces 5 lignes dans le fond. Ce lot est également destiné, de droit, à l'usage d'une allée de 3 pieds 10 pouces 5 lignes de largeur.
Le lot No. 6, mesure 25 pieds de face à la rue des Orangers, sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces 3 lignes entre lignes parallèles, et 25 pieds dans le fond.
SEPT LOTS DE TERRE dans le massif de terre irrégulier borné par les rues Prytanée, Melpomène, Coliseum et Promenade de Nayades.
Le No. 1, mesure 23 pieds 9 pouces de face à la rue Prytanée sur 126 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur en tre lignes parallèles et 25 pieds 6 pouces dans le fond.
Les Nos. 2, 3, 4, 5, mesurent chaque 25 pieds 6 pouces de face à la rue Prytanée, sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et 25 pieds 6 pouces dans le fond. Les lots sont destinés, de droit, à l'usage d'une allée de 5 pieds 10 pouces 5 lignes de large.
Le No. 6 forme l'encoignure de la rue Prytanée et de la Promenade et mesure 24 pieds 6 pouces 9 lignes de face à la rue Prytanée sur 96 pieds de face et de profondeur à la Promenade Prytanée, et 24 pieds 6 pouces 3 lignes dans le fond. Ce lot est également destiné, de droit, à l'usage d'une allée de 3 pieds 10 pouces 5 lignes de largeur.
Le No. 7, mesure 25 pieds de face à la Promenade Prytanée sur 130 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles et 25 pieds dans le fond.
SEPT LOTS DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Nayades, Melpomène, Prytanée et Terpsichore.
Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Nayades et Melpomène et mesure 25 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Nayades, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Melpomène, sur 25 pieds 6 pouces 3 lignes dans le fond. Ce lot est destiné, de droit, à l'usage d'une allée de 3 pieds de pouces de large.
Les lots Nos. 2, 3, 4, 5, 6, mesurent chaque 24 pieds 6 pouces de face à la rue des Nayades, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 100 pieds, et sont destinés, de droit, à l'usage d'une allée de 7 pieds 10 pouces 5 lignes de large.
Le lot No. 9, mesure 20 pieds de face sur une profondeur entre lignes parallèles, de 100 pieds 10 pouces 5 lignes, et 25 pieds dans le fond.
Le lot No. 10 mesure 25 pieds de face à la rue Terpsichore sur 132 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et 25 pieds dans le fond.
Les lots Nos. 11, 12, 13, 14 et 15 mesurent chaque 25 pieds 6 pouces de face à la rue Terpsichore, le lot No. 11 formant un terrain d'encoignure, sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et 25 pieds 6 pouces dans le fond. Ces lots sont destinés de droit, à l'usage d'une allée de 3 pieds 10 pouces et 5 lignes de large.
Le lot No. [illegible], mesure 20 pieds 5 pouces de face et dans le fond, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Conditions de la vente—Un dixième comptant; un dixième à 12 mois, et le reste à un, deux et trois ans de crédit. Le billet de 12 mois doit être endossé à la satisfaction des vendeurs. Ceux à un, deux et trois ans devront être faits à l'ordre du vendeur. Le tout portant hypothèque jusqu'à final paiement.
Les billets qui ne seront pas payés à l'échéance devront porter un intérêt de dix pour cent par an, sans que cette clause puisse autoriser à retarder le paiement de ces billets.
Les acheteurs devront prendre possession de leurs propriétés à leurs propres frais.
Les actes de vente seront passés en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.
24 dec—15

PAR A. FERNANDEZ.
J. Y. Schmidt & co., vs. leurs créanciers.
LUNDI, trois janvier 1842, à midi—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de la Louisiane, en date du 21 octobre 1841, et sous la direction de Léopold Vallée syndic des créanciers de J. Y. Schmidt & co., il sera vendu à la Bourse de la Cité rue St-Louis, la propriété ci-après décrite, par eux abandonnée à leurs créanciers.
Deux lots de terre désignés par les Nos. un et trente de l'îlet No. 27, borné par les rues Roman, Prieur, Palmyra et Jackson, le lot No. 1, formant l'encoignure des rues Palmyra et Roman mesurant 27 pieds de face à la rue Palmyra, sur 160 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur et dessus à la rue Roman et le lot No. 30, joignant le lot ci-dessus désigné mesurant 27 pieds de face à la rue Palmyra sur 160 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur entre les lignes parallèles.
Conditions 1/3 comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic, et portant hypothèque jusqu'à payement final.
Les actes de vente par devant Carlisle Pollock notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 n—27, d 15, 2 j

PAR R. B. SYKES.
Vente de Syndic.
IL sera vendu le quinze de Janvier 1842, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 décembre 1841, dans l'affaire de la [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible], la propriété suivante [illegible] [illegible].
Une maison et un lot de terre situés dans la seconde municipalité dans l'îlet borné par les rues Nayades, Calliope, Erato et Prieur, le dit lot mesurant 29 pieds de face à la rue Nayades sur une profondeur de 138 pieds. La maison est construite en briques, la maison en briques et à deux étages, construite [illegible] [illegible] 30 pieds [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ainsi [illegible] [illegible] et autres [illegible]. Avec la propriété seront vendues 150 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.
Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de cinq mille cinquante-six piastres et vingt cinq cents avec les intérêts dus pour un terme de premier juin 1843, actuellement dû à la Banque des Citoyens de la Louisiane, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Aussi ANNE, négresse âgée de 40 ans.
Conditions: 1/2 comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement du dit esclave.
Les actes de vente par devant A. Ducatel notaire public aux frais des acquéreurs.
14 d—14, 15, d 4, 14 et 15 j

PAR F. E. TRICOU.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, à la requête du syndic des créanciers d'Adolphe Dubert, et avec le consentement de Jean Jacques Moulfort, propriétaire, des terrains ci-dessous décrits, il sera vendu le lundi 27 décembre 1841, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, l'îlet 29, faubourg Washington, district Dumont, conformément au plan tracé par L. Pilié, arpenteur, et déposé chez Carlisle Pollock, notaire. Cet îlet contenant 16 terrains est borné d'un côté par le fleuve sur lequel il mesure 341 pieds d'un autre côté par la rue Pilié sur laquelle il mesure la même façade. Par la rue Josephine sur laquelle il mesure 300 pieds 6 pouces 4 lignes et de l'autre côté par la rue Deslondes sur laquelle il mesure la même façade, le tout mesure anglaise.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé pardevant Th. Seghers, not. aux frais de l'acquéreur. 25 nov—27, 20 nov, 6, 17, 27 déc

PAR M. BARNETT Senr.
Succession de Jean Lagarde.
IL sera vendu samedi, 22 janvier 1842, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en vertu de deux ordres de l'honorable J. Bermudez juge de la cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 27 octobre 1841, et 9 décembre 1841 et sous la direction de M. J. Gally administrateur de la succession de Jean Lagarde, les esclaves suivants:
1o. ANGELA, mulâtresse âgée de 12 ans.
2o. AMELIA, do do 10 ans.
3o. CIDALIS, do do 14 ans.
4o. BERNARD, nègre do 40 ans.
Conditions comptant.
Les actes de vente par devant Ed. Barnett not. pub. aux frais des acquéreurs. 16 déc—16, 24, 21, 12 et 22.

CHARBON, BOIS, etc.

BOIS DE CHAUFFAGE de toutes qualités;
BRIQUES du lac,
SABLE, CHAUX du Nord;
PIEUX, MERRAINS, &c. &c., à vendre par
CHAUCHON & LEROY,
1 ja— Chemin Carondelet, entre St-Claude et Tremé.

CHAUX,
BRIQUES,
SABLES,
BOIS DE CHAUFFAGE, &c.
Constamment en vente, par le soussigné, au Bassin Carondelet. CHS. GUESNARD.
26 Juin—

CHARBON—12,000 barils de charbon anglais de Cannel et quelques boucauts particulièrement pour l'usage des familles à vendre par ALEX. GOW, 20 Bienville.
Dépôt de charbon, rue Dauphine entre Canal et Douane.
20 oct

Aux propriétaires de steamboats et de presses à coton.
NOUS avons maintenant en mains notre stock pour la saison de bois gras coupé en grandes longueur, et bonne souches propres à passer des contrats avec les propriétaires de steamboats, de presses à coton, &c.
W. E. & R. MURPHY,
8 oct 132, vieux Bassin et 137, Remparts.

Aux propriétaires d'hôtels et de restaurants.
LES soussignés ont actuellement en mains une grande quantité de bois de chêne, de frêne, pin, charbon de Liverpool, de Cannel, de Pittsburg, charbon de bois, cobis, &c. &c.
Ils passeront des marchés avec les propriétaires d'hôtels, de restaurants, de pensions, à l'année à une grande réduction sur les prix du marché.
W. E. & R. MURPHY,
8 oct 132, vieux Bassin et 137, Remparts.

25,000 PIEDS planches embouvetées; 20,000 pieds do de pin de 1 pouce et 1 1/2 pouce; 40,000 do do à lambris, 3/4, 5/4, [illegible] et 3/8, à vendre par W. E. & R. MURPHY,
8 oct 132, vieux Bassin et 137, Remparts.

CHARBON—Les soussignés ont constamment un grand approvisionnement de charbon cannel anglais, Anthracite et d'Ecosse, qu'ils offrent à des prix réduits.
B. & A. SOULIE,
Août 36, rue Bienville, au premier.

LES familles qui désirent s'approvisionner pour l'hiver de bois de chêne ou de frêne, de charbon anglais et de Pittsburg, en trouveront un bel assortiment chez
W. E. & R. MURPHY,
8 oct 132, vieux Bassin et 137, Remparts.

AVIS.
LE soussigné croit devoir rappeler aux consommateurs de perruques et toupets, qu'il vient de Paris, où il a puisé de nouveau, jusqu'aux dernières découvertes utiles et applicables dans son état; tout ce qui doit rendre ces objets supportables avec agrément. La réputation dont il jouit depuis longtemps son établissement, sera justement maintenue, par l'évidence de la perfection et du bon goût.
Afin de satisfaire aux commandes qui lui sont faites, il a ajouté à son magasin, une grande quantité de perruques, [illegible] et de dames, [illegible], nattes, frisettes, bandeaux [illegible], fausses de tous genres et détaillés les annonces ainsi qu'un assortiment très varié d'objets de bal et de toilette
THEODORE,
16 déc Rue de Chartres No. 169

2000 Boîtes sardines à l'huile, [illegible] de J. Colin.
60 1/2 pipes eau de vie de Pellevoisin Ainé & co.
[illegible]
[illegible] Kirschwasser.
A vendre par BLANCHARD, EIMER & co.
14 d—2 24, Bienville.

COUTELLERIE de Rodgers et Sons, en tiroirs en caisses, couteaux de poche à 1, 2 et 3 lames, ciseaux de toutes dimensions, ainsi nécessaires et toilette des manufactures d'Angleterre à vendre à bas prix en gros et en détail par HYDE & GOODRICH, 15 rue Chartres. 30 n

MONTRES ET BIJOUTERIE.
LES soussignés, importeurs de montres, de bijouterie et de marchandises de Fantaisie, ont reçu par les derniers arrivages, un grand supplément d'articles nouveaux, consistant en:
[illegible]—Montres, Tobias, Blundell et autres, des [illegible] en or et en argent, échappement à [illegible] et [illegible] Lépines; dits de [illegible], garanties justes.
BELLE BIJOUTERIE—En diamants et autres pierres précieuses; ornemens pour le cou, bagues, rubis, et autres [illegible]; bracelets, épinglettes, porte monnaies en or, [illegible] [illegible] en or et argent, dés, médaillons, cassolettes, &c.
ARGENTERIE—Gobelets, cuillères et fourchettes; couverts de dessert, cuillères à potage et à sauce, &c. garanties.
MARCHANDISES DE FANTAISIE—Nécessaires pour demoiselles et hommes; canifs et rasoirs de Rodgers, cuirs mécaniques à rasoir, supérieurs.
On monte les diamants et autres pierres et l'on exécute à [illegible] toute espèce d'ouvrage de joaillerie dans le goût le plus exquis. HYDE & GOODRICH,
[illegible] 15, rue de Chartres

MAIS—600 sacs à bord d'un chaland, à vendre par
M. A. ROBITAILLE,
20 déc 77, rue du Commerce.

[illegible]
[illegible] M. A. ROBITAILLE, 77, rue du Commerce.

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES
Fondée et dirigée par Mme DELARUELLE,
DE PARIS.
A Hurtsville près la Nouvelle-Orléans, très incessamment transportée à Greenville, au Steping Place du Rail Road de Carrollton.
CETTE institution n'ayant encore que six-huit mois d'existence, a, par les progrès rapides des nombreux élèves, mérité la confiance dont elle jouit, et la directrice aidée de son mari le docteur Delaruelle, secondés des meilleurs maîtres, s'efforcera toujours de mériter la bonne réputation acquise à son établissement.
Les différentes branches de l'éducation consistent dans les études suivantes:
Langue anglaise, Langue française,
Dictée " Dictée "
Analyse " Analyse,
Composition " Composition "
Histoire romaine, grecque, des Etats-Unis, de France, mythologie, géographie, musique, arithmétique, éléments de botanique et d'histoire naturelle, peinture, dessin, fleurs artificielles, travaux à l'aiguille, lectures à haute voix.
Mme Delaruelle va très incessamment adjoindre aux professeurs qui enseignent dans l'établissement un second maître de musique, et installer définitivement dans sa nouvelle propriété, à Greenville, un ecclésiastique viendra deux fois par semaine continuer l'instruction religieuse afin de préparer les enfans catholiques à leur première communion.
14 dec—1m

MAGASIN DE QUINCAILLERIE, ET DE SOUTELLERIE, OUTILS DE MECANIQUE ET ATTIRAIL D'HABITATION.
No. 68, rue de Chartres, entre les rues Douane et Bienville.
LE soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a reçu d'Europe et des villes manufacturières du Nord, un beau stock de marchandises entièrement neuves, comprenant les différentes branches de son commerce et que l'on peut actuellement visiter.
Tout en appelant l'attention sur le choix qu'il vient de faire, il assure ses amis et particulièrement les personnes qui lui accorderont leur patronage, que tous ses articles sont de qualité supérieure, et qu'il est déterminé à vendre à un bénéfice moins fort que celui de toutes les autres maisons de la ville. Ces marchandises consistent principalement en:
FUSILS.—Un grand et bel assortiment simples et doubles, carabines et très articles de ce genre.
FERREMENT DE CONSTRUCTION.—Savoir: ferrures de tout genre, do complètes de Clarks, [illegible], pentures à gonds, do à pitons, clous forgés et coupés, tarières, verrous.
FERREMENTS DE CABINET.—Une grande quantité.
INSTALLATION DE SONNETTES—Savoir: ressort en fil d'archal, sonnettes et poignées, &c.
OUTILS DE MECANIQUE—Scies à main et à tenons de Spears, ciseaux de Russels, outils, tarrières de Baldwin, vilebrequins et mèches, règles, équerres d'acier, gouges, rabots, [illegible], [illegible], [illegible], haches, herminettes, limes, rapes, [illegible] et de bois.
COUTELLERIE—Consistant en couverts de table à [illegible] d'ivoire et autres, couteaux de poches et canifs, ciseaux, rasoirs des meilleures manufactures de Butcher.
USTENSILES DE CUISINE—De fer, de fer-blanc, de fonte, de cuivre, &c. &c. généralement tout ce qui est utile.
BROSSES de toutes espèces.
INSTRUMENTS DE JARDINAGE ET D'HABITATION.—Rateaux, pioches, haches, pelles, chaînes à traits, de bœufs, de bois, do en acier pour m[illegible], scies de travers, [illegible], marteaux, clous à ferrer, &c. &c.
GARDE FEU, CHENETS, PELLES ET PINCETTES, GRATES ET POELES, et une grande quantité d'autres articles étrangers et du pays.
6 [illegible] WILLIAM A. RYAN.

RAWDON WRIGHT, MATCH & EDSON,
Graveurs de Planches de Billets de Banque,
A la Nouvelle Orléans.
PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bons d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, Chèks, Sceaux, &c., gravés avec promptitude, dans le même genre qu'ils le sont dans leur atelier à New York, et aux prix accoutumés.
On aura constamment en mains, du papier de billets de banque, qualité supérieure.
Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal.
8 jan

A LA VILLE DE PARIS.
MAGASIN DE CONFIANCE.
Encoignure Royale et Orléans, maison de Mr Vignié.
A. BARRAUD, a l'honneur d'annoncer au public qu'il fera l'ouverture de ses salons de barbe et de coiffure dimanche prochain, je dis coiffure ce qui n'a rien négligé pour la propreté et la commodité des personnes. Il vient de recevoir par les derniers arrivages un grand choix de parfumerie à vendre en gros et une eau pour teindre: cheveux, favoris et moustaches à la minute, et garantit que cette eau ne nuit en rien à la peau et a été vue des personnes qui en feront usage. 27 nov

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et en une seule séance, le Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie se [illegible] que sur les six dents de devant de la mâchoire supérieure. Les autres ne pouvant se fixer que par les procédés ordinaires.
Le Dr. A. Lion, n'a qu'un seul office en ville, rue Royale, No. 165, entre St-Louis et Conti, où il est visible tous les jours, consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche.
8 mai

NOUVELLE MUSIQUE.
DERNIEREMENT reçu et à vendre par le soussigné, Musique nouvelle pour piano, violon, flûte, cornet à piston, romances avec accompagnement de piano et de guitare, mélodies de Schubert, Proch, Dessauer et Meyerbeer, et cordes fraîches de Naples pour violon, basse, contrebasse, guitare et harpe. T. E. BENOIT,
20 nov Encoig. Chartres et Jefferson

A V I S.
LES soussignés viennent de recevoir par Lafayette et d'autres arrivages du Havre, les articles suivants:
100 douzaines souliers cirés et vernis assortis de 2 à 10 à la douzaine;
80 douzaines maroquins noirs, gris dorés à grains de [illegible];
12 caisses peaux des meilleures fabriques de Paris;
60 douzaines tiges de bottes, de Paris et de Bordeaux;
Chemises en couleur, bretelles en gomme élastique, gilets et caleçons à filets, [illegible] de couleur, bottines, [illegible] [illegible] pour pantalons et gilets, boutons argentés et plaqués, [illegible], [illegible], ganses [illegible] en soie et de poil de chèvre, [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], [illegible] de gilets, un assortiment complet de fantaisie &c.
A vendre par CASTAING & LOMBARD,
13 d 43, rue Conti.

ARTICLES DIVERS—Eau de vie de Cognac et de Champagne des meilleurs crûs, ayant droit au drawback, vin de Madère, de Porto, de Cette en 1/4 barriques, dame-jeannes de 1 et 2 gallons, canons, barillets de muscade, moutarde, blanc de plomb, &c., à vendre par
13 dec N. B. CHAMBERLIN, 74, Magasins.

BLANC de baleine, Huile—400 caisses numéros assortis New Bedford, 6000 gallons huile de baleine garantie pure; 14 caisses cuivre en feuilles de 14 à 18, 20 barils pieds de chanvre du Missouri en barils, [illegible] [illegible] [illegible] barils whiskey [illegible], [illegible] barils [illegible], à vendre par
13 déc WALTON & COCKAYNE, 20 et 22, Nlle-Levée

CHALES.
LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, les articles suivants qu'ils offrent à vendre à bas marché pour clôre cet article:
40 Châles cachemire et laine 6/4, assorties de couleurs;
150 do laine à bandes, nouveaux 6/4, noirs et en couleurs;
200 do laine tartans 6/4, noirs et en couleurs;
50 do satin façonnés 6/4, noirs et en couleurs;
40 douz. bas filoselle noirs;
20 do gants de do;
44 do cravates assorties fantaisie.
CASTAING & LOMBARD,
1 dec 43, rue Conti.

LE soussigné offre à vendre à des termes raisonnables 300 barriques [illegible] de la Compagnie de Boston, 100 caisses raisin Malaga, 100 de morues, 100 barils vieux whiskey, 100 caisses chandelles, 100 caisses savon de Boston, [illegible], [illegible], 100 barils [illegible] No. 1, 10 do No. 2, 75 1/2 do [illegible], 150 boîtes toile à drapo, 14 caisses à [illegible], [illegible] de saindoux, 1 do drap allemand, [illegible] coton bleu, 200 paquets de [illegible], [illegible].
Aussi—Deux réfrigératoires.
JOHN A. MERRITT, 63, Camp.

CHANGE intérieur du pays, blancs gravés pour traites sur les étrangers et du pays, imprimés sur papier à billet de banque, et sur des feuilles de papier à lettres, à vendre par RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON,
11 nov encoig. Royale et Canal.

BILLETS de Banque gravés—Blancs pour traites gravés supérieurement, imprimés sur papier à billets de Banque et colles en livres de différentes épaisseurs. Aussi, traites du pays, francs, et sur les étrangers, sur du papier à billets de Banque et sur des feuilles de papier à lettres, à vendre par
RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON,
11 dec Encoig. Royale et Canal

PRESSES de Notaires et autres d'un travail nouveau et amélioré, à vendre par
RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON,
11 dec Encoig. Royale et Canal.

CHANGE sur Paris—A vendre par
BOUTIN, GALLY & Co.
22 nov No. 79, rue Toulouse.

EAU DE VIE—17 demi pipes d'une qualité supérieure 1825 "marque Maglory" en magasin et à vendre par BOUTIN, GALLY & Co.
23 nov 79, rue Toulouse.

TRAITES sur Bordeaux, à vendre par
13 dec Vor. ROUMAGE.

MAISONS A LOUER.
UNE maison en briques, située rue d'Espagne, entre Moreau et Casacalvo. Cette maison est très convenable pour une résidence de famille.
Une maison en briques et à étages, sise rue de la Vieille Levée, No. 173, entre Hôpital et Quartier. Cette maison est très commode pour tenir une auberge ou tout autre établissement de ce genre.
Une maison en briques et à étages sise rue Moreau entre Port et St-Ferdinand, le tout ou une partie seulement si on le désire sera loué garni.
Une maison en briques et à étages, sise rue Bourbon, entre St-Philippe et Dumaine.
Plusieurs maisons en briques, sises rue Claiborne entre Ste-Anne et Dumaine.
Une maison sise rue des Français.
Toutes ces maisons sont en bon état, et seront louées à des prix très modérés.
Le haut du magasin sis No. 128 rue de Chartres. S'adresser à CORDEVIOLLE & LACROIX,
20 d 183, Chartres.

A LOUER—Les magasins 95 et 99 rue du Camp, possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
20 d WM GRANT, 28, Douane.

A LOUER—Un beau magasin en briques sis rue Tchoupitoulas, Nos. 71, donnant sur la rue Fouchers.
Deux magasins en briques à deux étages sis rue Tchoupitoulas No. 93 et 94, donnant sur la rue du Commerce.
Un magasin à trois étages sis rue de la Nouvelle-Levée No. 35, donnant sur la rue du Commerce.
Deux magasins à trois étages sis rue Gravier Nos. 96 et 98.
Un magasin à trois étages sis front Levée près la rue Benjamin.
S'adresser à PETERS & MILLARD,
26 oct 34, Vieille-Levée.

A VENDRE OU A LOUER.
UNE belle et agréable propriété, des mieux située pour résidence, composée de plusieurs chambres, une grande cour, jardin et un vaste corridor: cette propriété se trouve placée dans le carré de la ville rue Condé. Pour plus de renseignements, s'adresser à
17 d—4 B. BOUNY, rue Condé No 63.

A LOUER—Deux magasins spacieux sis rue de la Victoire près le rail road Pontchartrain.
Deux maisons confortables à deux étages, sises rue Condé entre les rues du Quartier et de l'Hôpital.
Une maison à deux étages sise rue Gallatin entre Condé et Levée.
Plusieurs offices dans le passage de la Bourse. S'adresser à
8 oct F. DE LIZARDI & Co, 65 Bienville.

A LOUER—Une maison pour résidence de famille; sise rue du Canal près celle des Marais. Cette maison est en bois avec galerie devant, écurie et remise. S'adresser à B. & A. SOULIE,
20 oc 36, rue Bienville, au premier.

A LOUER.
Le magasin sis à l'encoignure des rues du Camp et Natchez, se composant de deux chambres de 60 pieds sur 25, sept chambres à coucher. Cuisine, chambre de domestiques etc., avec tuyaux de gaz et d'eau.
AUSSI—Le magasin à trois étages sur rue du Camp. Le premier étage a 35 pieds sur 26, et le second et troisième étage 60 pieds sur 25.
Ces bâtisses sont maintenant en réparations et seront habitables le 1er septembre prochain.
Le magasin de l'encoignure est convenable pour un magasin de marchandises sèches ou tout autre genre de commerce nécessitant de grandes chambres. S'adresser à
17 aout LA BANQUE DU GAZ.

MAISON A LOUER—Une résidence très agréable, située rue du Canal, entre Tremé et Marais dans la seconde Municipalité, ayant une galerie sur le devant, une grande cour, écurie et remise. S'adresser à B & A SOULIE, 36, Bienville au 1er. 9 d

A LOUER—Un magasin en briques à 4 étages situé rue Tchoupitoulas, No. 39 donnant sur la rue Foucher. Un autre à 3 étages, rue de la Nouvel Levée, no. 38 donnant sur la rue du Commerce. Un autre magasin sis rue Gravier, no [illegible].
1er déc PETERS & MILLARD, 34 V. Levée.

A LOUER—La maison sise rue Royale à côté de la Banque de l'Etat de la Louisiane, elle est entièrement réparée et possession en sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser aux personnes qui l'occupent actuellement ou à J. ROBERT & Co
11 dec 3, Magasins

CHAPEAUX de soie français, par caisses de [illegible] à [illegible] la douzaine.
Drap Billard bon marché, à vendre par
1 nov BATAILLE & BIGEY, 26, Chartres.

[illegible] & [illegible] [illegible] [illegible] No. 66, rue du Camp.
2 déc

No. 2[illegible]

BY B[illegible]

Daily Pa[illegible]
Country [illegible]

New Orleans.